

# Impôts, retraite, année blanche... quels impacts des mesures chocs du plan Bayrou pour les particuliers ?

Dans le plan d'économies massives dévoilé mardi par le Premier ministre François Bayrou pour redresser les finances publiques, plusieurs annonces touchent aux impôts et aux retraites des particuliers. Quels sont les perdants et les gagnants ? Le point de vue d'experts.



Dans le plan d'austérité budgétaire pour 2026 dévoilé le 15 juillet par le Premier ministre François Bayrou figurent des mesures chocs qui impactent les particuliers. (Abdul Saboor/Reuters)

Par **Anne-Sophie Vion**, **Sophie Amsili**

Publié le 18 juil. 2025 à 16:39 | Mis à jour le 18 juil. 2025 à 16:46



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Face à la sévérité des maux, le remède s'annonce draconien. Pour reprendre le contrôle des finances publiques, le Premier ministre François Bayrou a dévoilé mardi 15 juillet un plan d'austérité budgétaire de 43,8 milliards d'euros pour 2026.

Immédiatement décrié par les oppositions qui menacent le gouvernement de censure, il comporte un ensemble de propositions qui seront débattues à l'automne à l'Assemblée nationale et au Sénat. Parmi elles, figurent des mesures chocs - dont les contours restent encore flous - qui **impactent les particuliers**. Elles affectent tout à la fois leurs prestations sociales, leurs impôts et leurs retraites. Qui est concerné ? Quels seront les gagnants et les perdants des principales mesures envisagées ? Des spécialistes esquissent des éléments de réponse.

## **1. L'année blanche : tous perdants, en particulier les plus aisés**

Le Premier ministre propose une « année blanche » en 2026. Ainsi, les prestations sociales telles les allocations logement, les allocations familiales ou encore les minima sociaux, seront maintenues à leur niveau de 2025, et ce « sans exception ». Ce gel touchera aussi les pensions de base des retraités, les retraites et les salaires des fonctionnaires. Le barème de l'impôt sur le revenu et celui de la contribution sociale généralisée (CSG) seront aussi concernés par cette année blanche.

### **LIRE AUSSI :**

- **DECRYPTAGE - Budget 2026 : les conséquences de l'année blanche sur vos impôts**

Reconnaissant les « efforts exigeants » qu'elle implique, François Bayrou souligne toutefois que la forte baisse de l'inflation observée ces derniers mois rendra la mesure moins douloureuse. Le niveau d'inflation attendu pour 2026 serait « autour de 1 % », a précisé le Premier ministre.

« Tous les contribuables seront perdants avec la mise en place de l'année blanche en 2026, commente Sophie Nouy, directrice du pôle expertise patrimonial de Cyrus Conseil. La mesure n'est pas idéale mais son efficacité est importante et immédiate pour réduire le déficit public. » De son côté, Nicolo Acquari, ingénieur patrimonial chez Mirabaud, rappelle que « l'année blanche s'appliquera différemment pour chacun. Mais si vous percevez la même rémunération que l'année précédente, vous payerez a priori la même chose. »

De son côté, Hugues Martin, avocat associé du cabinet FBL Avocats, estime également que le dispositif « reste supportable dans un contexte de faible inflation ». Mais, nuance-t-il : « A part pour le gel des prestations sociales, il est inexact de dire que les plus modestes seront nécessairement les plus touchés. Pour les contribuables qui ont vu leur revenu augmenter cette année, le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu va également impacter et de manière plus conséquente les rémunérations les plus élevées. »

En outre, l'année blanche ne changera rien pour les barèmes fiscaux qui échappent déjà à l'indexation sur l'inflation. C'est le cas de celui des successions, de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR). Or, « mécaniquement, souligne Hugues Martin, dans un contexte de hausse des prix immobiliers, les plus aisés ont ainsi vu de ce fait leur note fiscale s'alourdir significativement. »

## **2. Contribution des plus fortunés : plus de questions que de réponses**

François Bayrou a également proposé, sans la chiffrer, la création d'une « contribution de solidarité » pour les Français « les plus fortunés ». La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a [précisé l'effort fiscal](#) demandé aux plus riches. Il s'agirait de reconduire en 2026 l'actuelle contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), qui a été mise en place dans le budget 2025.

Pour rappel, la CDHR vise à faire en sorte que le taux d'imposition effectif moyen des contribuables aux revenus élevés (ceux dont le revenu fiscal de référence excède 250.000 euros pour une personne seule ou 500.000 euros pour un couple) atteigne au moins 20 % de leur revenu fiscal de référence.

Selon la ministre, la CDHR doit être combinée aux « enjeux de lutte contre la suroptimisation du patrimoine non productif qui peut être logé dans les holdings ». Deux options sont possibles, a-t-elle déclaré : « Soit nous faisons un même outil en partant de la CDHR, soit nous faisons deux outils et il y a un travail technique à faire avec les parlementaires sur la meilleure manière d'organiser cela ».

### **LIRE AUSSI :**

- **DECRYPTAGE - Impôts : comment calculer l'acompte de contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) payable en 2025 ?**

L'annonce d'une nouvelle CDHR soulève de nombreuses questions. «A partir de quel moment considère-t-on qu'on suroptimise un patrimoine ? Et surtout que considère-t-on comme un patrimoine non productif ? Cette notion n'existe pas aujourd'hui », s'interroge Nicolò Acquari.

Il rappelle que les sénateurs avaient introduit dans le cadre du projet de loi de finances 2025 un « [impôt sur la fortune non productive](#) » - finalement abandonné - qui ciblait notamment les terrains à bâtir, les liquidités sur les comptes courants et sur livrets, les objets de luxe, voitures, yachts et avions, ou encore les cryptomonnaies. « Le gouvernement retiendra-t-il la même définition du patrimoine non productif ? », se demande-t-il.

Autre question : si les holdings patrimoniales sont visées, « des questions de constitutionnalité pourraient se poser, car comment imposer un contribuable sur quelque chose qui ne lui appartient pas directement ? », poursuit Nicolò Acquari, pour qui « le champ d'interprétation à ce stade est infini ».

Autre écueil pointé du doigt, le mécanisme complexe de l'actuelle CDHR, payable en 2025, avec la difficulté à calculer, si l'on est concerné par ce régime, un acompte à payer dès décembre. « C'est un système chaotique et surréaliste, reconnaît Hugues Martin. Il vous faut estimer avant la fin de l'année fiscale, et sans connaître les règles d'imposition de la prochaine loi de finances, tant vos revenus que les sommes que vous devrez l'année suivante au Trésor public. »

L'imprécision du dispositif est critiquée. « C'est confus, regrette Sophie Nouy. Les concepteurs de ces mesures ne travaillent pas assez leur dossier. Ils n'ont pas compris la différence entre revenus et patrimoine. »

Toutefois, rien n'est à ce stade gravé dans le marbre. Pour Eric Birotheau, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Banque Richelieu, « il faut attendre les négociations au parlement pour savoir si on sera plus proche d'[une taxe « Zucman »](#) [un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches, NDLR] avec un taux et une base d'imposition plus faible, ou bien d'une reconduction de la CDHR ou bien éventuellement du cumul des deux ».

### **3. Niches fiscales supprimées : seules les moins utilisées visées ?**

Le Premier ministre a dit vouloir agir sur les « niches fiscales et sociales qui profitent d'abord aux ménages les plus aisés et aux grandes entreprises ». Il s'agit de faire « la chasse aux niches fiscales inutiles, inefficaces, en commençant par les dispositifs qui arrivent à extinction ».

De quelle ampleur sera cette « chasse » ? Se traduira-t-elle par un coup de rabot général, par la suppression ou des ajustements à la marge de niches emblématiques comme le crédit d'impôt recherche, les aides à la personne ou encore [le pacte Dutreil](#) ?

#### **LIRE AUSSI :**

- **EXCLUSIF - Impôts : le pacte Dutreil accusé de coûter plus de 4 milliards au budget de l'Etat**
- **DECRYPTAGE - Impôts : les trois niches fiscales des particuliers les plus menacées**

Amélie de Montchalin a confirmé la suppression des « niches obsolètes, inefficaces ou arrivées à échéances ». Elle a aussi parlé de la diminution de 10 % de la valeur de certaines niches très dynamiques grâce à la baisse des plafonds ou le calibrage d'un certain nombre de taux, et ce sans toucher aux crédits d'impôt recherche et service à la personne (y compris garde d'enfant).

Pour Hugues Martin, « ce sujet est évoqué depuis des années et il véhicule tout et son contraire. Comme le dit le dicton, derrière chaque niche fiscale, il y a un chien qui aboie. Et la question qui se pose est de savoir qui aboiera le plus fort. » En conséquence, cette mesure risque d'aboutir selon lui, « à un toilettage de niches peu utilisées, avec un impact peu significatif sur les finances publiques. »

#### **4. Les retraités davantage mis à contribution**

Outre le gel de pensions de retraite comme vu précédemment, François Bayrou [entend réformer l'exemption fiscale pour «frais professionnels» des retraités](#). Ces derniers bénéficient actuellement d'un abattement de 10 %. Celui-ci sera transformé en forfait annuel de 2.000 euros par an et par pensionné dans le but de mettre à contribution les retraites les plus importantes.

Le Premier ministre a estimé que « des avantages pour frais professionnels pour les retraités ne sont pas absolument justifiés ». « Mais il ne faut pas toucher les petites retraites et les retraites moyennes », a-t-il précisé.

## LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Impôts des retraités : comment va s'appliquer la réforme Bayrou**

La refonte de l'abattement « ne change rien pour ceux qui perçoivent moins de 20.000 euros de pension de retraite par an car 2.000 euros représentent alors 10 % des 20.000 euros », commente Marilyn Vilardebo, fondatrice d'Origami&Co, cabinet spécialisé en audit et conseil pour la préparation à la retraite. Pour ceux qui perçoivent plus, poursuit-elle, « ils verront leur revenu fiscal de référence augmenter et donc paieront plus d'impôts. »

Quant à l'absence de revalorisation des pensions, « celles au régime général seront strictement identiques à celle de l'année 2025 et ce malgré l'inflation. Concrètement, cela se traduit par une baisse de pouvoir d'achat », réagit Marilyn Vilardebo.

Elle ajoute : « Cette mesure aura un impact pour les futurs retraités, car tout est lié. Le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) n'augmentera pas et la revalorisation des années n'aura pas lieu. Concrètement, un actif qui prend sa retraite au 01/01/2026 aura sa retraite calculée avec les mêmes modalités que quelqu'un qui aurait une date de départ au 01/01/2025. »

## Nouvelle imposition des retraités : 3 cas pratiques

- Pour un profil avec une **petite retraite** : 1.300 euros x 12 mois = 15.600 euros annuels. Après abattement de 10 % (1.560 euros) = 14.040 euros annuels. Que l'on utilise les 10 % ou le plafond de 2.000 euros, le revenu fiscal de référence - autrement dit son imposition - restera **strictement identique**.
- Pour un profil avec une **retraite moyenne** : 1.800 euros x 12 mois = 21.600 euros annuels. Après abattement de 10 % (2.160 euros) = 19.440 euros. Avec le plafond à 2.000 euros, le revenu fiscal de référence serait augmenté de 19.600 euros, soit **160 euros de plus**.
- Pour un profil avec une **retraite aisée** : 4.500 euros x 12 mois = 54.000 euros. Après abattement de 10 % (5.400 euros) = 48.600 euros. Avec le plafond à 2.000

euros, le revenu fiscal de référence grimperait à 52.000 euros soit **3.400 euros de plus.**

Source : Origami & Co

**Anne-Sophie Vion avec Sophie Amsili**

## THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Assemblée Nationale

Finances Publiques

Service public

François Bayrou



### Cet article vous a intéressé ?

En tant qu'abonné, chaque mois, vous pouvez offrir jusqu'à 5 articles payants à vos contacts. Cliquez sur le  en haut de l'article !

